

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 69

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

Absents : Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

Procurations : Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES

Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX

Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Société Publique Locale « Haute Maurienne Vanoise Tourisme »

- Désignation des représentants de la CCHMV

Monsieur le président expose à l'assemblée la nécessité de désigner 10 représentants de la CCHMV afin de siéger au conseil d'administration de la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » en qualité d'administrateur.

Il précise également que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs.

Monsieur François CAMBERLIN demande la désignation des 10 administrateurs au scrutin secret.

Après un appel de candidature, 11 élus se portent candidats :

- Jacques ARNOUX,
- Cédric BERMOND
- Stéphane BOYER,
- David BRUBALLA,
- François CAMBERLIN,
- Frédéric CHICOT,
- Claudine LANFREY,
- Laurent POUPARD,
- Magali ROUARD,
- Karine ROUTIN,
- Clotilde VERNIER DUCROUX.

Il est procédé à l'élection des administrateurs de la SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ». Les opérations interviennent conformément aux dispositions réglementaires.

Au terme du scrutin, les résultats sont les suivants :

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **30**
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls (art. L.66 du code électoral) : **0**
- d- Nombre de suffrages exprimés (b-c) : **30**
- e- Majorité absolue : **16**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Jacques ARNOUX	29	Vingt neuf
Cédric BERMOND	28	Vingt huit
Stéphane BOYER	29	Vingt neuf
David BRUBALLA	29	Vingt neuf
François CAMBERLIN	06	Six
Frédéric CHICOT	26	Vingt six
Claudine LANFREY	26	Vingt six
Laurent POUPARD	28	Vingt huit
Magali ROUARD	29	Vingt neuf
Karine ROUTIN	29	Vingt neuf
Clotilde VERNIER DUCROUX	28	Vingt huit

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, non candidat, a obtenu 01 suffrage (Un).

Les 10 candidats élus administrateurs de la SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » au terme de l'élection sont par ordre alphabétique :

- Jacques ARNOUX,
- Cédric BERMOND
- Stéphane BOYER,
- David BRUBALLA,
- Frédéric CHICOT,
- Claudine LANFREY,
- Laurent POUPARD,
- Magali ROUARD,
- Karine ROUTIN,
- Clotilde VERNIER DUCROUX

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Jacques ARNOUX



Le président
Jérémy TRACQ

